

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 743 418 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

20.11.1996 Bulletin 1996/47(51) Int Cl.⁶: **E06B 3/28**(21) Numéro de dépôt: **96420178.4**(22) Date de dépôt: **15.05.1996**

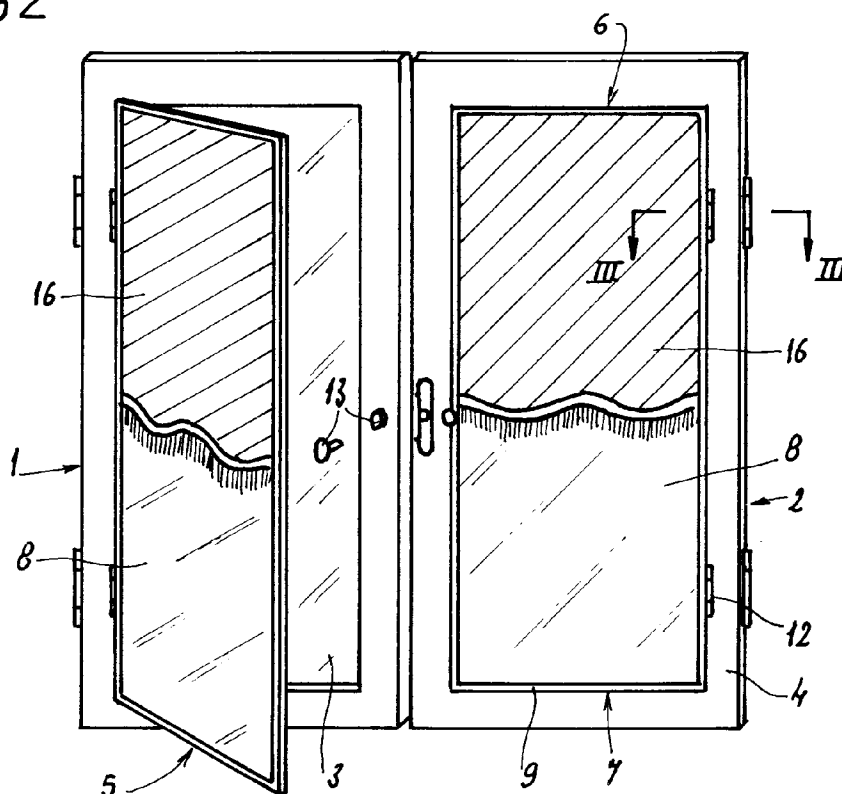
(84) Etats contractants désignés:

BE CH DE ES GB IT LI NL PT(30) Priorité: **15.05.1995 FR 9505945**(71) Demandeur: **Patricio, Adelino****69560 Saint Cyr Sur Rhone (FR)**(72) Inventeur: **Patricio, Adelino****69560 Saint Cyr Sur Rhone (FR)**(74) Mandataire: **Bratel, Gérard et al****Cabinet GERMAIN & MAUREAU****B.P. 3011****69392 Lyon Cédex 03 (FR)**(54) **Survitrage à poser sur une fenêtre existante**

(57) Le survitrage (5,6) est composé d'un cadre (7) en éléments profilés (9) et d'une vitre (8). Il se pose sur une fenêtre existante (1,2,4) par exemple à simple vitrage (3), pour la transformer dans le cas de cet exemple en fenêtre à double vitrage.

Selon l'invention, la vitre (8) de ce survitrage (5,6) possède, sur l'une au moins de ses faces ou dans son épaisseur, un motif (16) apposé par un procédé de sérigraphie sur verre, et représentant un rideau de fenêtre.

Application à la création d'un rideau, ou remplacement d'un rideau traditionnel.

FIG2**EP 0 743 418 A1**

Description

La présente invention concerne un survitrage ouvrant, composé d'un cadre en éléments profilés et d'une vitre, le survitrage étant prévu pour être posé sur une fenêtre existante, par exemple à simple vitrage, pour la transformer dans le cas de cet exemple en une fenêtre à double vitrage.

De manière connue, un tel survitrage comprend un cadre, par exemple rectangulaire, formé d'éléments profilés métalliques ou en matière synthétique, assemblés entre eux notamment au moyen d'équerres. Les éléments profilés possèdent le plus souvent une section d'allure générale en "H", délimitant une première rainure recevant le bord de la vitre du survitrage et une deuxième rainure recevant des parties de charnières ainsi que des organes de blocage. Le survitrage, fixé intérieurement sur la menuiserie de la fenêtre existante au moyen des charnières, est ainsi un survitrage ouvrant, pouvant être verrouillé en position fermée, c'est-à-dire appliqué contre la menuiserie de la fenêtre existante, au moyen des organes de blocage. De préférence, les éléments profilés du survitrage comportent encore une troisième gorge, recevant un joint d'étanchéité qui, en position fermée, vient en appui contre la menuiserie de la fenêtre existante.

Les survitrages de ce type donnent actuellement satisfaction, en ce qui concerne leur montage sur les fenêtres existantes et l'obtention d'une bonne isolation thermique et phonique. Toutefois, dans la mesure où les fenêtres comportent habituellement des rideaux, ces survitrages posent un certain nombre de problèmes liés aux rideaux :

- La présence d'un survitrage représente une surépaisseur du côté intérieur de la fenêtre, pouvant le cas échéant constituer une gêne ou un empêchement pour la conservation d'un rideau classique préexistant.
- En tout état de cause, le rideau de fenêtre risque de s'accrocher sur les angles du cadre du survitrage.
- Si un rideau de fenêtre est présent, son démontage est pratiquement indispensable, pour permettre l'ouverture du survitrage aux fins de nettoyage.
- Dans le cas d'une fenêtre possédant une menuiserie assez étroite, la pose du survitrage, dont le cadre recouvre partiellement cette menuiserie, peut supprimer la place nécessaire à la fixation des crochets de suspension d'un rideau.

Pour toutes ces raisons, il existe une certaine incompatibilité entre survitrages et rideaux de fenêtres.

La présente invention évite ces inconvénients, en fournissant un survitrage perfectionné, résolvant économiquement tous les problèmes liés aux rideaux, et constituant un produit industriel fiable et durable, réalisable de façon économique en toutes dimensions.

A cet effet, l'invention a pour objet un survitrage ouvrant du genre rappelé ci-dessus, à poser sur une fenêtre existante, la vitre de ce survitrage possédant, sur l'une au moins de ses faces, un motif apposé par un procédé de sérigraphie sur verre, représentant un rideau de fenêtre.

Un tel motif de rideau, non seulement décoratif mais aussi fonctionnel puisqu'il assure un filtrage de la lumière, est réalisable notamment sur la face intérieure de la vitre du survitrage ; il se trouve ainsi protégé, dans l'espace fermé situé entre la vitre de la fenêtre préexistante et la vitre du survitrage, et est donc peu vulnérable.

Le motif représentant le rideau ou décor peut aussi être réalisé à la fois sur les faces intérieure et extérieure de la vitre du survitrage, ce qui crée un effet de doubles rideaux.

Ce motif représentant un rideau ou décor est réalisé par un procédé de sérigraphie sur verre, avec des encres appropriées : encres sérigraphiques époxy ou émail. L'impression sérigraphique est résistante à l'humidité et à la chaleur. Le recours à la sérigraphie sur verre évite tout collage d'un décor, solution peu fiable, et toute insertion d'un décor dans l'épaisseur du verre, ce qui est délicat et nécessite des moyens onéreux.

On réalise ainsi, au moyen du survitrage sur la totalité ou sur une partie de la surface de la vitre de ce survitrage, un motif de rideau qui remplace le rideau de fenêtre traditionnel, ce qui comporte de nombreux avantages :

- La présence du survitrage ne constitue plus une gêne ou un empêchement pour le passage et la suspension d'un rideau de fenêtre ; au contraire, cette présence d'un survitrage est mise à profit pour créer un rideau.
- Tout risque d'accrochage d'un rideau réel sur les angles du survitrage est supprimé.
- L'ouverture du survitrage se fait sans rencontrer l'obstacle constitué par le rideau de fenêtre.
- Le survitrage peut être ouvert temporairement, pour permettre à un maximum de lumière de pénétrer dans la pièce concernée, sans créer de courant d'air, ni d'entrée de froid ou de chaleur dans ladite pièce.
- Tout risque d'incendie de rideaux est supprimé, ce qui peut être important dans certains locaux.
- A l'occasion de la pose d'un survitrage, la mise en oeuvre de l'invention permet d'ajouter, à un moindre coût, un rideau à une fenêtre qui en était initialement dépourvue.
- L'invention est applicable à des fenêtres de toutes formes géométriques, par exemple circulaires, trapézoïdales ou triangulaires, qu'il est difficile d'équiper de rideaux traditionnels.
- Cette invention contribue à l'esthétique de la fenêtre et de son environnement, puisqu'elle supprime les tringles à rideaux et crochets de suspension, et permet d'harmoniser le motif de rideau aussi bien avec

la teinte et/ou l'aspect du cadre du survitrage, qu'avec la couleur de la menuiserie de la fenêtre.

- Enfin, il ne faut pas négliger l'attrait commercial que présente le produit nouveau constitué par le survitrage décoré selon l'invention, comparativement aux survitrages ordinaires qui sont des produits actuellement assez banalisés.

De toute façon, l'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit, se référant au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple, une forme d'exécution de ce survitrage à poser sur une fenêtre existante :

Figure 1 est une vue de face d'une fenêtre à deux vantaux équipés de survitrages conformes à la présente invention, les deux survitrages étant en position fermée ;

Figure 2 est une vue similaire à figure 1, mais montrant le survitrage de l'un des vantaux de la fenêtre en position ouverte ;

Figure 3 est une vue en coupe horizontale, à échelle agrandie, suivant III-III de figure 2.

Les figures 1 et 2 montrent, par sa face intérieure, une fenêtre à deux vantaux 1 et 2, chaque vantail 1 ou 2 possédant une vitre 3 entourée, sur ses quatre côtés, par une menuiserie 4 notamment en bois.

Chaque vantail 1 ou 2 est équipé d'un survitrage ouvrant, respectivement 5 ou 6, rapporté sur le côté intérieur de ce vantail. Chaque survitrage 5 ou 6 comprend lui-même un cadre 7 et une vitre 8, entourée par le cadre 7.

Ce cadre de survitrage 7, ici de forme rectangulaire, est formé d'éléments profilés 9, métalliques ou en matière plastique, assemblés entre eux aux angles du cadre 7 au moyen d'équerres (non visibles).

Comme le montre plus particulièrement la figure 3, les éléments profilés 9 du cadre de survitrage 8 possèdent chacun une section d'allure générale en "H", délimitant deux rainures principales 10 et 11. La première rainure 10 reçoit le bord de la vitre 8 du survitrage. La seconde rainure 11 reçoit, sur un côté du cadre 7, des parties de charnières 12 par lesquelles le survitrage 5 ou 6 est monté et articulé sur la menuiserie 4 du vantail correspondant 1 ou 2 de la fenêtre. Sur le côté du cadre 8 opposé au précédent, la seconde rainure 11 des éléments de profilé 9 peut recevoir au moins un organe de blocage 13, tel qu'un verrou rotatif, qui sert à immobiliser le survitrage 5 ou 6 en position fermée, c'est-à-dire appliquée contre le vantail correspondant 1 ou 2 de la fenêtre.

Dans l'exemple considéré, les éléments de profilé 9 du cadre de survitrage 8 comportent encore une troisième gorge 14, qui reçoit un joint d'étanchéité 15 s'appuyant contre la menuiserie 4 lorsque le survitrage 5 ou 6 occupe sa position fermée.

La vitre 8 du survitrage 5 ou 6 possède, sur au

moins une partie de sa surface, un motif 16 imprimé sur le verre de la vitre 8, et représentant un rideau de fenêtre. Ainsi, lorsque le survitrage 5 ou 6 est en position fermée (voir figure 1, et figure 2 à droite), le motif 16 simule un rideau de fenêtre en place, et assure aussi fonctionnellement le rôle d'un rideau de fenêtre, c'est-à-dire le filtrage de la lumière.

L'ouverture temporaire d'un survitrage, tel que le survitrage 5 (voir figure 2 à gauche), permet de supprimer temporairement ce filtrage de la lumière et d'obtenir par conséquent le passage d'un maximum de lumière, sans nécessité d'ouvrir le vantail correspondant 1 de la fenêtre.

Le motif 16 représentant un rideau de fenêtre est, de préférence, réalisé sur la face intérieure de la vitre 8 du survitrage 5 ou 6, de sorte que, dans la position fermée de ce survitrage 5 ou 6, ledit motif 16 se trouve protégé, dans l'espace fermé 17 situé entre la vitre 3 de la fenêtre préexistante et la vitre 8 du survitrage.

Ce motif 16 est réalisé par un procédé de sérigraphie sur verre, avec utilisation d'encre sérigraphiques, ou d'émail donnant une impression plus résistante. Tout décor de rideau, en une seule couleur ou en plusieurs couleurs, peut être ainsi obtenu.

Il peut s'agir d'un motif réalisé sur mesure, pour une vitre de forme et dimensions données.

En variante, on peut réaliser le motif industriellement en continu sur une bande de verre de longueur indéfinie, qui est ensuite découpée aux dimensions voulues, en conservant le même motif.

Ce motif 16 peut être apposé sur des vitres de survitrage en verre de toute composition et qualité : verre ordinaire, verre organique, verre isolant, verre feuilleté,....

L'on ne s'écarterait pas de l'esprit de l'invention :

- par toutes variantes d'aspect du motif de rideau, celui-ci pouvant s'étendre sur une partie ou sur la totalité de la surface de la vitre de survitrage ;
- par l'application de l'invention à des survitrages de toutes formes, non nécessairement rectangulaires, dont le cadre peut être réalisé avec des éléments profilés de toutes configurations et en toutes matières, éventuellement des cadres composites (profilé métallique ou en matière plastique, recouvert d'une baguette décorative en bois) ;
- par l'utilisation de ce survitrage sur une fenêtre existante qui, par elle-même, est déjà une fenêtre à double vitrage.

Revendications

1. Survitrage ouvrant à poser sur une fenêtre existante, composé d'un cadre (7) en éléments profilés (9) et d'une vitre (8), le survitrage (5,6) étant prévu pour être posé sur une fenêtre existante (1,2,4) par exemple à simple vitrage (3), pour la transformer

par exemple en une fenêtre à double vitrage, caractérisé en ce que la vitre (8) de ce survitrage (5,6) possède, sur l'une au moins de ses faces, un motif (16) réalisé par un procédé de sérigraphie sur verre, représentant un rideau de fenêtre.

5

2. Survitrage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le motif (16) représentant le rideau est réalisé sur la face intérieure de la vitre (8) du survitrage (5,6), et se trouve ainsi protégé dans l'espace fermé (17) situé entre la vitre (3) de la fenêtre préexistante (1,2,4) et la vitre (8) du survitrage (5,6). 10
3. Survitrage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le motif (16) représentant le rideau est réalisé sur les faces intérieure et extérieure de la vitre (8) du survitrage (5,6), pour créer un effet de doubles rideaux. 15
4. Survitrage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le motif (16) représentant le rideau est réalisé sur une partie de la surface de la vitre (8) du survitrage (5,6). 20

25

30

35

40

45

50

55

FIG1

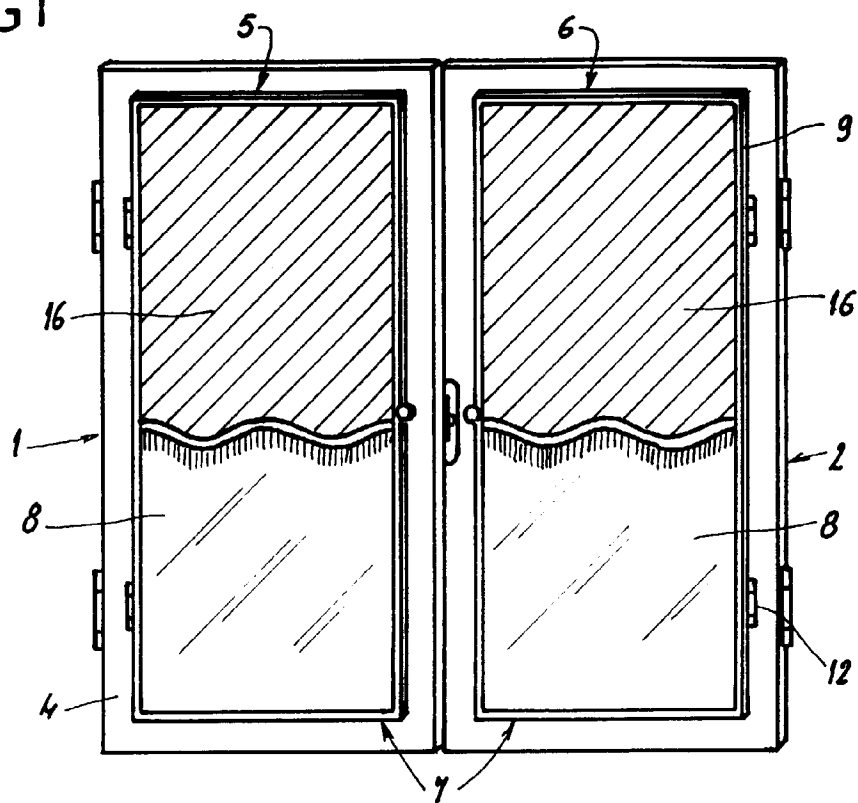
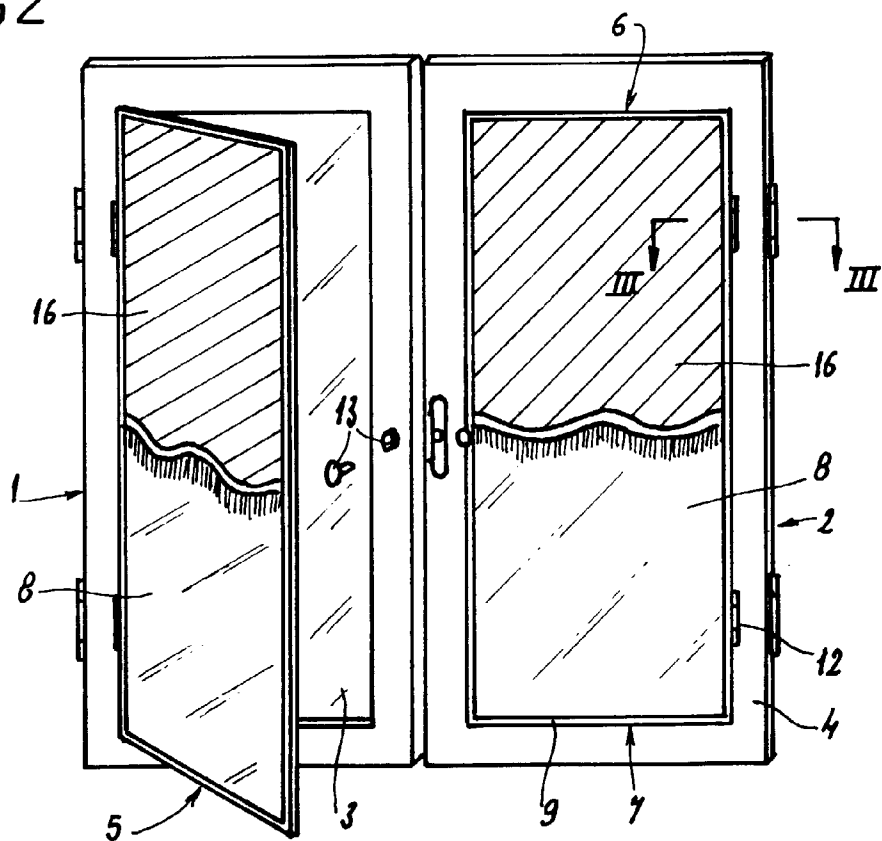
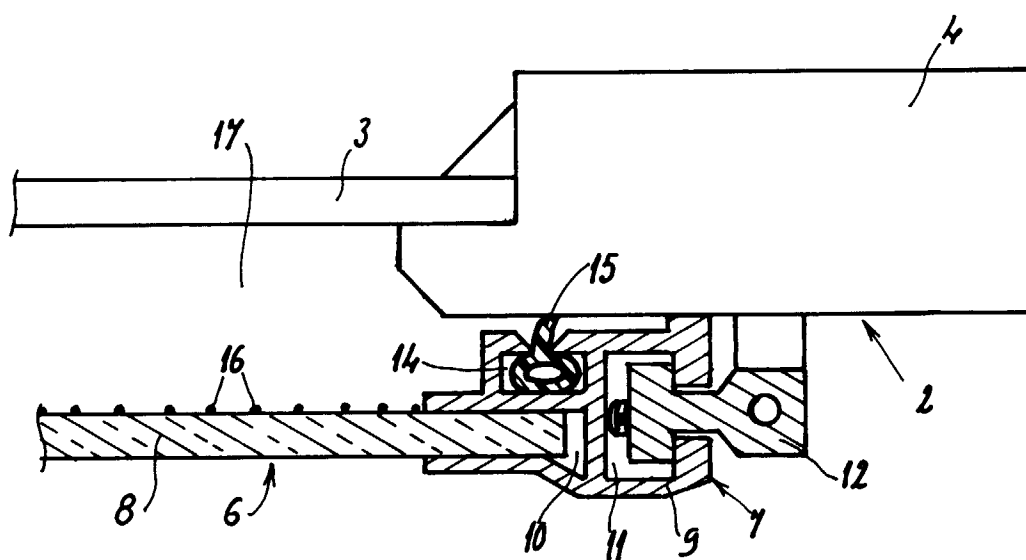


FIG2







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 96 42 0178

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	LE BÂTIMENT.BÂTIR, vol. 9, no. 10, Octobre 1983, PARIS,FRANCE, page 67 XP002009045 "PLAQUES FAÇON VITRAIL" * page 67 *	1,2	E06B3/28
Y	DE-C-911 330 (SÖHLMANN) * le document en entier *	1,2	
A	AU-A-607 307 (GREGORY) * page 9, alinéa 2; figures; exemples *	1,2	
A	DE-C-275 592 (CHAUVEL) * le document en entier *	1	
A	FR-A-1 412 329 (LEAVELITE LTD.)		
A	FR-A-1 340 426 (LIBBEY-OWENS-FORD)		
A	DE-C-34 27 106 (HETTLING-DENKER)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23 Juillet 1996	Examineur Vijverman, W
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)